



Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

Question parlementaire

Parlementaire vraag

Vraagnummer : 54-1-002245

Parlementslid : JADIN Katrin

Geregistreerd : 14/11/2017

Einde termijn : 15/12/2017

Titel : **Prison de Lantin. - Délai d'attente.**

Il existerait certains problèmes au sein de la prison de Lantin qui causerait notamment des soucis dans la relation de travail entre les avocats et leurs clients. À plusieurs reprises, des avocats ont dû attendre leurs clients pendant plus d'une heure dans l'espace dédié aux avocats à Lantin pour ensuite reprendre le chemin de retour sans avoir pu parler à leurs clients. Il semblerait donc qu'il existe un problème dans le transfert du prisonnier de sa cellule aux chambres de réunions. Dans d'autres prisons, le délai d'attente serait moindre et comporterait généralement moins d'un quart d'heure. Ce long délai d'attente à Lantin est tant un inconvénient pour l'avocat, qui passe trop de son temps de travail dans la salle d'attente et ne peut donc pas organiser parfaitement sa journée, que pour le client, qui se voit privé d'un entretien avec son avocat dans les meilleurs délais. 1. Êtes-vous au courant de cette situation gênante au sein de la prison de Lantin? 2. Que comptez-vous entreprendre afin de pallier cette problématique? 3. D'autres prisons belges font-elles face à ces longs délais d'attente?



## REPONSE

La prison de Lantin a effectivement rencontré certains problèmes au niveau des mouvements vers les parloirs avocats durant la période des longs congés (jusqu'à la mi-septembre 2017). La situation problématique était principalement due à l'absence du personnel de surveillance au début du shift à partir de 16h, ce qui correspond exactement au moment de la journée durant lequel, statistiquement, la plupart des avocats souhaitent rencontrer leurs clients. Ces absences accrues du personnel en fin de journée engendrent un ralentissement évident (voire une suppression) des mouvements. La situation s'est à présent normalisée et aucun avocat ne s'est plaint ouvertement, récemment du moins, de ne pas avoir pu rencontrer son ou ses clients.

Les problèmes évoqués ont eu un impact sur l'efficacité et la fluidité des mouvements vers les parloirs. Il est également souligné que la prison de Lantin compte 900 détenus. Elle compte 8 parloirs avocats dédiés aux entretiens avec les détenus masculins (= maison d'arrêt, annexe et maison de peine). La zone des parloirs est donc une zone unique et centralisée destinée à accueillir une multitude d'acteurs (aux missions et aux horizons divers) pour un grand nombre de détenus issus de différents secteurs de détention. Il convient donc de tenir compte :

- de la longueur du trajet entre les zones de détention et les parloirs ;
- de la nécessité de respecter certaines mesures de sécurité (détenus ne pouvant pas entrer en contact avec d'autres codétenus, mouvements sécurisés pour certains détenus, tels que les auteurs de faits de mœurs ou les détenus protégés nécessitant l'encadrement de personnel supplémentaire, présence de détenus liés au terrorisme, etc.) ;
- des mouvements collectifs qui se font de manière non cumulée et sécurisée ;
- des fouilles sommaires effectuées à l'arrivée et au retour de chaque détenu par les postes-clés ;
- des contrôles supplémentaires nécessaires en cas de soupçons ;
- de la saturation des parloirs disponibles.

Toutes ces contraintes humaines et matérielles font que les temps d'attente des visiteurs sont effectivement plus longs que dans n'importe quel autre établissement, forcément plus petit, où ces problèmes ne se posent pas.

**Le ministre,**

**Koen GEENS.**

**Annexe(s): 0**